

642

Domaine public

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 642 17 juin 1982
Dix-neuvième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 52 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
François Brutsch
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffly

Points de vue:
J. Cornuz
Gil Stauffer

La loi et l'argent

Pour toute profession ou organisation de l'économie privée, la crainte de l'Etat est le début de la déontologie; et la peur d'une éventuelle loi le début d'une tout aussi éventuelle campagne référendaire.

Voyez l'Association suisse pour la publicité directe (SVD), qui regroupe les maisons faisant dans le commerce d'adresses, dans l'expédition de catalogues et autres imprimés publicitaires — bref dans l'envahissement des boîtes aux lettres. Or donc, cette association redoute d'ores et déjà, plusieurs années avant son éventuelle mise en vigueur, les effets de la future loi fédérale sur la protection des données (cf. DP 641): et si les adresses des clients potentiels ne pouvaient plus être achetées, traitées, combinées, louées, vendues, reprêtées?

Pour parer toute éventualité, la SVD vient d'adresser un appel à ses membres, pour qu'ils signent des

promesses de versement à un «fonds de combat contre les attaques injustifiées de notre branche». Qui référendera verra.

Et pour l'immédiat, c'est-à-dire pour 1982, les quelque 40 entreprises membres de la SVD ont dégagé la modique somme de Fr. 120 000.— pour les actions courantes. Les spécialistes des «mass-mailings» connaissent les tarifs de la propagande par correspondance: Fr. 1000.— pour la distribution d'un tract à 22 222 ménages dans une grande ville, Fr. 1500.— pour une «information» adressée à une centaine de personnalités dirigeantes, Fr. 5000.— pour une documentation aux parlementaires fédéraux et cantonaux, Fr. 12 000.— pour une interview (?) de 45 secondes à la TV suisse alémanique, Fr. 15 000.— pour un petit prospectus en couleurs, et Fr. 20 000.— pour un montage-diapos sonorisé ou huit annonces d'une pleine page paraissant dans des petits journaux (sans frais de production).

Voilà au moins des gens qui savent calculer, et qui ne jouent pas les enfants de chœur.

ÉCOLE ET SEXISME

Jeunes filles en fleurs et garçons en boutons

Lutte féminine exemplaire, et d'intérêt public, que le boycottage des cours ménagers obligatoires par des élèves biennoises. Le procès de fin 1980 (condamnation de chacune des boycottteuses à 100 francs d'amende et à 90 francs de frais de justice, pris en charge par l'Association suisse des droits de la femme) n'aura été finalement qu'une étape dans une lutte contre les distorsions d'un système éducatif «qui tend à confiner la femme dans un rôle de maîtresse de maison». Comme on le sait, le verdict judiciaire n'a pas découragé d'autres jeunes fem-

mes, à Bienne et ailleurs (à Berne) de reprendre le flambeau. D'autre part le Tribunal fédéral lui-même devra se prononcer sur le caractère discriminatoire d'un cours ménager obligatoire pour les jeunes filles. Argument de fond des recourantes:

Un tel cours, à effectuer après la scolarité obligatoire, est incontestablement contraire au nouveau principe constitutionnel de l'égalité des droits entre hommes et femmes. On peut d'ailleurs parler ici d'une discrimination exemplaire, puisqu'elle met en évidence les inégalités que subissent encore les femmes, notamment dans le domaine de l'instruction et dans celui de la famille. Il suffit de se rappo-

SUITE ET FIN AU VERSO

SUITE DE LA PAGE PRÉCÉDENTE

Jeunes filles en fleurs et garçons en boutons

ler les dispositions du droit du mariage (encore en vigueur!) qui font du mari le «chef de l'union conjugale» et ajoutent que la femme «dirige le ménage». Le Conseil fédéral lui-même écrivait d'ailleurs, dans son message du 22.1.80 sur l'initiative populaire «pour l'égalité des droits entre hommes et femmes», que «la répartition fixe des droits et devoirs entre l'homme et la femme dans le mariage et dans la famille est la cause principale des multiples handicaps dont souffrent les femmes» (FF 1980 I 80).

SELON LES CANTONS

Pour le premier anniversaire de l'égalité constitutionnelle entre femmes et hommes dans notre pays¹, le Comité national du 14 juin organise ce samedi à Bienne une «journée d'action pour le droit à une même éducation et une même formation pour filles et garçons». C'est l'occasion pour le comité «ad hoc» de dresser un intéressant bilan intercantonal de la situation (adresse utile: Th. Hirsbrunner, Littoral 19, 2025 Chez-le-Bart). Quelques reflets de ce travail très significatif.

A SOLEURE, DANS SIX ANS...

Voyez, sur ce sujet, les initiatives lancées dans les cantons de *Soleure* et de *Lucerne*. Dans le premier canton nommé, l'affaire semble être en bonne voie: l'initiative lancée par le parti socialiste et les syndicats et demandant une égalité stricte entre filles et garçons dans l'enseignement a réuni à la fois

¹ Dans le dernier numéro de «Femmes suisses» (numéro de juin-juillet — adresse utile: case postale 3194, 1227 Carouge), un remarquable dossier sur «l'histoire de l'égalité, 1972-1982».

l'approbation du gouvernement et celui de la très grande majorité du Grand Conseil. Une nouvelle réglementation scolaire est à l'étude qui aboutirait, estime-t-on, vers 1988 à l'égalité souhaitée.

Dans le canton de *Lucerne*, une initiative lancée par le groupe enseignant de la section lucernoise de la VPOD vient d'aboutir. Son texte: «Dans la loi scolaire, le principe d'une même formation pour filles et garçons doit être ancré de telle façon que les matières obligatoires soient les mêmes pour les deux sexes pendant la scolarité obligatoire et que les matières facultatives soient accessibles aux deux sexes. Ce principe est valable aussi bien pour l'école obligatoire que pour les différents types d'écoles cantonales.» Perspectives principale: contribuer à réaliser l'égalité des chances pour les femmes. Actuellement, dans le système scolaire lucernois, les filles (elles suivent davantage d'heures de cours...) se préparent au travail de ménagère dans les heures d'ouvrage et d'économie familiale, alors que les garçons font des travaux manuels.

BOULEVERSEMENT ZURICHOIS

Toujours en Suisse allemande, la *loi scolaire zurichoise* est en révision: après un premier projet refusé qui prévoyait de rendre obligatoire l'école ménagère pour filles et garçons, une seconde mouture est actuellement en cours de consultation qui intègre l'école de perfectionnement ménager (jusqu'ici obligatoire pour toutes les filles au-dessous de vingt ans — quatre semaines d'internat ou six semaines d'externat) à l'école obligatoire, la «mixité» étant ainsi réalisée dès la première année scolaire. Un véritable bouleversement des habitudes à prévoir en cas d'accord sur cette nouvelle loi: jusqu'ici, pendant la scolarité obligatoire, les filles suivaient au total 360 heures d'enseignement ménager et avaient 100 heures de mathématiques en moins...

Dans le canton de *Bâle-Ville*, les derniers points de

résistance à l'égalité de traitement subsistent dans l'organisation de l'«école secondaire générale» (en quatrième année, par exemple, dans le programme obligatoire, les garçons suivent deux heures d'algèbre et deux heures de géométrie, tandis que les filles ont deux leçons de cuisine). Le Grand Conseil est saisi d'une interpellation demandant que «la formation offerte pendant la scolarité obligatoire soit strictement la même tant qualitativement que quantitativement pour les filles et les garçons et qu'un minimum d'enseignement d'ouvrage et de travail manuel ainsi que d'économie familiale soit rendu obligatoire pour les élèves des deux sexes dans tout le cycle secondaire».

DU PAIN SUR LA PLANCHE ROMANDE

De ce côté-ci de la Sarine, il reste également du pain sur la planche. Trois constats cantonaux particulièrement intéressants:

— Dans le canton du *Jura*, au début de cette année, le Service de l'enseignement vient d'édicter une nouvelle grille-horaire qui devrait entrer pleinement en vigueur dès 1983; elle supprime les inégalités entre garçons et filles dans les différentes branches d'enseignement, à l'exception de l'enseignement ménager, maintenu obligatoire pour les filles et rendu facultatif pour les garçons.

Analysant les inégalités résultant de la loi scolaire cantonale (reprise sans changement du canton de Berne), le Bureau de la condition féminine demandait, dans un rapport paru début 1981: un enseignement identique pour filles et garçons, dans les mêmes disciplines, avec le même nombre de leçons, le même contenu et le même caractère obligatoire, optionnel ou facultatif; la suppression de tout enseignement différencié sur la base du sexe; le maintien des branches dites «féminines» ou «masculines», mais l'ouverture des branches «féminines» aux garçons et des branches «masculines»

Mireille, Estelle, Angèle et les autres

La Suisse, oasis de calme et de prospérité. Voyez la page «à la rencontre du prochain» publiée régulièrement par l'organe mensuel de Caritas à Genève: pour apprécier la répartition de ce calme et de cette prospérité.

Trois exemples de budgets: ces mères chefs de famille ont pour vivre, elles et leurs enfants, de 600 à 800 francs par mois.

Suivons les indications fournies par les assistantes sociales de Caritas.

— Voici Mireille, Suisseuse et 38 ans, mère célibataire d'une fille de douze ans, pas de pension alimentaire, travaille comme vendeuse auxiliaire dans un grand magasin; salaire: 8 francs de l'heure (brut), soit en moyenne 1472 francs net par mois. Son budget mensuel:

Fr. 360. — de loyer
Fr. 78. — d'impôt (acomptes provisionnels 1982)
Fr. 140. — assurance-maladie
Fr. 50. — frais de transports
Fr. 628. — au total

Le compte est vite fait: il reste à Mireille 844 francs pour vivre, elle et sa fille, pour la nourriture, les vêtements, les frais médicaux non remboursés et... les loisirs.

— Voici Estelle, Suisseuse de 27 ans, en instance de séparation, une fille de trois ans et pas encore de pension alimentaire fixée; travaille comme vendeuse dans un grand magasin, salaire: 1750 francs net. Ses dépenses mensuelles fixes:

Fr. 350. — de loyer
Fr. 84. — pour les assurances-maladie
Fr. 50. — frais de transport
Fr. 340. — placement de la fillette
Fr. 126. — pour les impôts
Fr. 950. — au total

Le compte, ici, est également vite fait: il reste à

Estelle 800 francs par mois pour son entretien et pour rattraper quelques dettes (médecins, vêtements, location d'une TV).

— Voici enfin Angèle, Espagnole de 44 ans, divorcée sans pension alimentaire, une fille de 14 ans. Est ouvrière d'usine non qualifiée et gagne 1762 francs par mois. Son budget:

Fr. 584. — loyer
Fr. 138. — impôts
Fr. 110. — assurances
Fr. 150. — dettes (arrangements avec les créanciers)
Fr. 982. — au total

Soit un reste de 780 francs par mois pour son entretien, et ainsi de suite...

C'est la vie, dit-on.

L'UNIVERSITÉ AUX CHAMPS

Le cri des Sciences

Il faut croire que l'«Universitas» conçue comme une totalité est bien morte: il y avait longtemps qu'on pouvait soupçonner chaque Faculté de se métamorphoser progressivement en Ecole professionnelle. Efficacité oblige!

Dans DP 640, je lis avec intérêt que le dernier bâtiment destiné aux sciences humaines sera bientôt construit, mais constate avec effroi que le déménagement de l'Université à Dorigny sera dès lors cependant loin d'être achevé. Si la Faculté des Sciences a eu le privilège d'inaugurer le départ vers ce «lointain ouest» en 1970, si la Physique et bientôt la Biologie y sont également descendues, n'oublions pas cependant que la Chimie, les Sciences de la Terre, l'Ecole de Pharmacie et l'Institut de Police scientifique souffriraient d'un isolement très préjudiciable s'ils étaient oubliés à la Cité. Après douze ans d'écartèlement, la Faculté des Sciences crie à ses sœurs morales et humaines: «Le ciel a mis l'oubli pour tous au fond d'un verre.» Musset aurait-il raison?

Pierre Feschotte

aux filles. A l'évidence, ces recommandations n'ont pas été encore entendues jusque dans leurs dernières conséquences.

— Dans le canton de *Neuchâtel*, les discriminations dans l'enseignement pour garçons et filles sont inscrites dans la loi sur la scolarité obligatoire. Par exemple, cet article 33: «Le programme obligatoire de l'enseignement primaire comprend les matières suivantes: (...) en deuxième et troisième année: langue française, écriture, arithmétique (...), activités manuelles et, pour les filles, travaux à l'aiguille. (...) L'enseignement ménager est obligatoire pour toutes les jeunes filles pendant les deux dernières années de leur scolarité obligatoire.» Des groupes de parents sont à l'œuvre pour abolir cette discrimination.

FRIBOURG EN ATTENTE

— Dans le canton de *Fribourg*, les inégalités subsistent aussi (en troisième année du cycle d'orientation, dans les classes «générales», les garçons apprennent le dessin technique pendant que les filles ont l'école ménagère). La question est à l'ordre du jour au Grand Conseil. L'année passée, une interpellation socialiste (G. Aebischer) demandait le même enseignement pour filles et garçons, concernant les travaux à l'aiguille, les travaux manuels et l'école ménagère. Le Conseil d'Etat justifiait en ces termes son opposition à cette réforme: «Les sondages auxquels le Département de l'instruction publique a procédé dans les districts ont confirmé que partout, avec cependant moins de conviction dans la zone urbaine du district de la Sarine, on tenait à conserver pour les jeunes filles des leçons obligatoires de travaux à l'aiguille et d'économie familiale.» Suivant cette même ligne, le projet de loi scolaire actuellement en consultation ne fait pas expressément mention d'une égalité d'enseignement entre filles et garçons, à propos de laquelle les socialistes sont revenus à la charge dans le courant de l'année dernière.

Le client est roi

Campagne contre les relations des banques suisses avec l'Afrique du Sud: la période estivale est à n'en pas douter le moment privilégié de marquer ses préférences, notamment dans les opérations de change qui préludent aux dépaysements — les petits ruisseaux font les grandes rivières...

Il semble bien par ailleurs que le mouvement de boycottage prenne enfin une nouvelle envergure, notamment par la volonté de certains milieux de la gauche traditionnelle d'interpeller systématiquement les pouvoirs publics sur l'opportunité de recourir aux services de l'une ou l'autre des trois grandes banques concernées, Union de Banques Suisses, Société de Banque Suisse et Crédit Suisse (sur le modèle de l'interpellation socialiste au Grand Conseil genevois — René Longet — demandant au Conseil d'Etat de verser les traitements des fonctionnaires par l'entremise d'un établissement bancaire de droit public, les salaires de Département de l'instruction publique transitant effectivement tous par la SBS).

De leur côté les milieux bancaires font le gros dos, s'en remettant aux efforts de leurs spécialistes des relations publiques pour amortir le choc.

Ainsi de la SBS qui, dans le dernier numéro de sa publication mensuelle (juin 1982), publie sa position sous la plume de M. Jörg Boller; celui-ci s'explique sous le titre «Les banques suisses et le tiers monde»; nous citons: «(...) La collaboration avec les nations en voie de développement, que notre pays a lui aussi intensifiée, exige le respect de principes éthiques auxquels les banquiers eux-mêmes — contrairement à certaines imputations — ne sont aucunement fermés. (...) Pour de nom-

breuses banques, les dispositions du groupe de dialogue «Eglise-Entreprises» donnent le ton et «les lignes de conduite pour des activités économiques dans le domaine international» stipulent expressément: «S'il s'avère que les relations économiques apportent moralement un soutien ou favorisent directement des manquements graves et répétés au respect des valeurs humaines fondamentales, et si ces manquements apparaissent plus importants que l'intérêt porté à ces relations économiques, celles-ci seront modifiées ou rompues.» Dans cette optique, les réserves de notre établissement à propos de la politique d'apartheid en Afrique du Sud prennent toute leur signification.»

Comprenez qui pourra! Nous avons déjà eu l'occasion de dire dans ces colonnes au moment de la parution du travail de réflexion du groupe «Eglise-Entreprises», combien la disposition citée par Jörg Boller paraît lâche et susceptible de couvrir toutes les abdications de l'«éthique» face au commerce de l'argent.

La position bancaire semble du reste moins floue lorsqu'elle s'exprime à travers la correspondance particulière échangée avec des chrétiens engagés dans la campagne de boycottage (citations publiées par la Déclaration de Berne dans le numéro de mai de «Vers un développement solidaire»): «Nous ne

croyons pas aux sanctions assurément choquantes quand elles sont cautionnées par des milieux qui se prétendent chrétiens», «Le procès d'intention qui nous est fait s'apparente davantage aux pratiques de l'Inquisition qu'à un échange de propos entre chrétiens», «Nous jugeons, quant à nous, notre tâche comme complémentaire à votre ministère (de pasteur ou de prêtre) et davantage de compréhension nous paraîtrait de mise».

PS. Pour mémoire, l'action urgente de boycottage des banques visées (notre argent, mais aussi celui d'institutions auxquelles nous participons) s'articule sur cinq points:

- interpeller les trois grandes banques suisses pour leur demander quel rôle elles jouent en Afrique du Sud et quels engagements elles seraient disposées à prendre;*
- interpeller les autres banques (par exemple les banques cantonales) pour leur demander de cesser les quelques prêts auxquels elles participent;*
- retirer l'argent des trois grandes banques avec une lettre à la Direction pour l'annoncer;*
- annoncer publiquement les démarches entreprises et les mesures prises;*
- refuser de payer des factures sur le compte des trois grandes banques, avec lettre explicative à celui qui a envoyé la facture.*

GENÈVE

Zones à bâtir: le paradoxe de la pénurie

Le fait est connu: dans l'ensemble de la Suisse, les zones à bâtir ont une capacité de loin supérieure aux besoins de la prochaine génération. Effet pervers de l'aménagement du territoire: au moment où la Confédération imposait la définition des différentes affectations du sol, les collectivités locales gonflaient leurs zones à bâtir, de peur de se trouver

à l'étroit, mais aussi pour satisfaire le plus grand nombre de propriétaires fonciers.

Genève, par exemple, vit encore avec une zone de développement prévue pour 800 000 habitants. Mais pourtant, au bout du lac, on se plaint de la pénurie de terrains¹.

Deux éléments de réponse à ce paradoxe. Une fai-

¹ Nous poursuivons ici une réflexion large sur le thème du logement et de la construction, amorcée dans DP 638 («Logement: incohérences et jongleries») et poursuivie dans DP 640 («Des subventions à fonds pas-si-perdus que ça»).

ble propension des propriétaires fonciers à vendre pour permettre des réalisations immobilières nouvelles, d'une part; et d'autre part une répartition des affectations qui ne répond pas aux besoins de la majorité de la population.

Il faut payer cher le propriétaire-résident d'une maison individuelle de la zone urbaine pour qu'il accepte de s'installer ailleurs. Mais un coup d'œil sur le «zonage» du canton de Genève montre la place prépondérante réservée aux villas: plus de la moitié de la surface vouée à la construction!

Le paradoxe de la pénurie dans l'abondance ne se résoudra pas en un tour de main. Mais des solutions partielles existent, qui pourraient détendre le marché.

Tout d'abord, une politique d'achats systématiques de la part du canton et des communes. Un droit de préemption pour les collectivités publiques est prévu par la loi; jusqu'à présent il est resté lettre morte. Seules les villes de Genève et de Lancy ont fait un effort pour constituer des réserves de terrains.

Ensuite un redimensionnement des différentes zones de construction. Une partie de la zone de développement pourrait être restituée à l'agriculture. De même pour la zone «villas». Une question mérite d'être posée: comment justifier la multipli-

cation actuelle des maisons individuelles, dévoreuses de terrain et accessibles à une petite minorité, dans un canton urbain comme Genève.

Les privilèges se concrétisent là de manière particulièrement criante: une famille mobilise une surface qui pourrait répondre aux besoins de trois ou quatre familles dans des conditions tout aussi favorables et ce — est-ce un hasard? — dans les régions de moindres nuisances (bruit, pollution). La transformation du solde de la zone «villas» en zone de petites constructions permettrait de répondre notamment à la demande de petites coopératives.

Les revendications des milieux immobiliers: davantage de possibilités nouvelles de construction pour répondre à la demande — élévation du niveau des immeubles en ville, déclassements en zone agricole, ou même réalisation d'un grand ensemble de dix mille logements — ces revendications ne constituent qu'une réponse quantitative au problème du logement. Elles évitent soigneusement de remettre en question la structure du marché et de prendre en compte la demande concrète des locataires. Parce qu'en définitive, c'est le pouvoir des propriétaires fonciers et des promoteurs qui pourrait être remis en question. Dans un prochain article, nous examinerons les aspects de cette «nouvelle demande» en matière d'habitat, et les réponses possibles.

Suisse romande, mais il est significatif: l'Association suisse des salariés évangéliques (ASSE), qui a dû constater l'échec de l'opération-survie lancée en février dernier, vient d'entamer des pourparlers en vue d'une reprise par l'USS (Union syndicale suisse) ou même par la Confédération des Syndicats chrétiens.

Malgré son obédience catholique, cette dernière centrale assure compter davantage de protestants dans ses rangs que l'ASSE n'avait de membres. Car l'ASSE a vu fondre ses effectifs au cours des dernières années: elle déclarait encore 15 000 membres en 1979, mais, à l'heure de vérité, elle n'en compte plus que 5900 actifs (dont un millier en

Suisse romande), auxquels s'ajoutent environ 3000 cotisants partiels ou même «gratuits» (adhérents par alliance). Ces quelque milliers d'adhérents, non regroupés par branches mais seulement par cantons, entretenaient jusqu'à la fin de l'an dernier pas moins de trente permanents à plein temps.

Dans ces conditions, les chiffres ne pouvaient manquer de passer au rouge; le trou atteindrait le million et demi, dont un tiers en tout cas «financé» par des non-versements à la caisse de prévoyance... Les négociations ASSE-USS pourraient aboutir à une série d'adhésions individuelles, avec mise au bénéfice des années d'ancienneté. Seuls les concierges d'église romands semblent vouloir rester entre eux.

L'organe officiel de l'ASSE s'appelait «Conquête».

MÉTÉO

L'été au cinéma

Passée l'éruption cannoise, les salles obscures se mettent progressivement en veilleuse en attendant la reprise automnale en Suisse romande: paralysie culturelle traditionnelle sous le signe conjugué des vacances universitaires et de la plage, que seules viennent troubler quelques rétrospectives occasionnelles, organisées à la hâte suite à quelques décès remarquables dans les professions liées au grand écran. Lorsque jouent en sourdine les grandes orgues publicitaires qui drainent bon gré mal gré les foules aux guichets des cinémas, on peut espérer que seront entendues les voix des circuits «marginaux» qui eux, pour la plupart, ne renoncent pas aux affiches de qualité sous le prétexte de la météo. Ainsi de la Cinémathèque suisse à Lausanne (Montbenon) qui, sur la lancée de sept mois de projections publiques à raison de trois séances par jour (15 h. 00, 18 h. 30, 20 h. 30), propose pour juin/juillet un programme aussi intéressant que d'habitude. Et ce n'est pas peu dire: Clair, Grif-fith, von Stroheim, Ophuls, et on en passe.

SYNDICATS

Culte de requiem

La disparition d'un syndicat est toujours une triste affaire. Surtout si l'estocade n'est pas donnée par le patronat ou par tout autre «agent extérieur», ennemi de la classe ouvrière.

Or c'est bien par défaut d'organisation, de réalisme et sans doute même de compétence que la plus petite des «fâtières» syndicales suisses vient de déposer son propre bilan et celui de sa caisse de prévoyance. L'événement a fait peu de bruit en

Plein les bottes de Lausanne-Genève

Mieux vaut, à tout prendre et de temps en temps, écouter la radio romande que le bruit du moteur de la bagnole.

J'écoutais donc la radio, en bagnole.

Une dame du poste se mit à débiter une liste de manifestations diverses (fanfares, théâtres et autres) prévues pour le jour ou la semaine. Je ne prêtai guère qu'un quart d'oreille à la chose, le tympan en «stand by», attendant que la dame du poste annonce une quelconque manifestation du côté des calcaires jurassiens.

Genève... Genève... Genève... Lausanne... Lausanne... Epalinges... Mézières... Nom de Dieu?! Quoi? pas une seule manifestation annoncée hors Genève et Vaud? Si, une, à Fribourg. Braves petits Fribourgeois.

Bon. Je suis peut-être tombé à la mauvaise heure et sur une liste restreinte.

* * *

Il est bien connu qu'il ne se passe et ne peut jamais rien se passer au Sentier, à Payerne, à Chamoson ou aux Breuleux — à part des accidents de la route, des incendies et des kermesses de la fanfare locale. Heureusement qu'il se trouve ce bon apôtre de M. Dénériaz pour aller réveiller ces populaces léthargiques avec quelques plaisanteries et bons mots du genre «Fête comme chez vous...».

La culture, la science, l'économie et la civilisation, ça se passe à Lausanne-Genève. Hors de là, il n'y a que des culs terreux qui sentent le fumier et ne sont bons qu'à réclamer des subventions et des restants d'autoroutes pour regarder passer les trains rou-tiers.

Mais ces culs terreux sont rigolos, de temps en temps, et il sied tout de même d'aller, le dimanche après-midi, faire une brève excursion à travers leurs paturages, n'est-ce pas?

* * *

Le fait est que la région lémanique se comporte de

plus en plus souvent à l'égard du reste de la Romandie comme la Suisse allemande à l'égard de la Suisse romande.

Je ne parle pas d'économie et de ces fameux déséquilibres régionaux. Ecublens peut bien se couvrir d'entrepôts et Epalinges de villas dégueulasses. Je reste du côté des militants francs-montagnards qui n'ont qu'une seule faiblesse: ne pas chasser les résidents secondaires à coups de fusil. Autant tirer le diable par la queue à l'air frais que de vivre comme un nabab dans l'enfer de bagnoles et de feux rouges du cloaque Lausanne-Genève. Les banques du bout du Léman peuvent bien s'écrouler sous les bénéfices, tant que je ne suis pas mis aux poursuites plus d'une fois par mois, tout va bien, moi, au moins, je respire. Je ne parle donc pas d'économie — encore que le sujet ne soit pas à délaissier complètement.

Je parle de culture.

Il n'y en a tantôt plus que pour M^{me} Hersch, M. Chessex et l'autre papoteur de la radio — comment déjà? — ah oui, Boffort ou Beauford ou Beaufort, je ne sais pas comment on écrit ça. (Il me semble avoir une fois entendu un indicatif de

son émission — un truc chanté (!) par je ne sais qui — qui ressemblait à de la publicité infra-débile pour une poudre à lessive. Du genre: «Beaufort c'est le plus fort pour la chasse aux trésors (littéraires), Bofort c'est le Nabuchodonosor du transistor»...) Enfin, bref.

«24 Heures» qui se prend pour «le grand journal suisse» entre le Chalet-à-Gobet et le Marchairuz. Genève et son Salon des machines à puer. M. François Schaller, économiste tantôt officiel de Suisse romande. Et M. le syndic de Lausanne qui sait tout de Courtemaîche au Grand-Combin...

Ras le bol de ce Lausanne-Genève qui se prend pour le milieu du monde!

Bourgeois du Léman mercurisé, vous formez peut-être la moitié de la population romande. Mais la moitié, c'est pas les deux tiers ni les trois quarts. Alors, bâchez un peu votre caquet — radio-télévisuel, notamment — et, au nom de quelques Jurassiens, du Chenit à Porrentruy, je vous dis: «De toute manière, on vous regarde de haut, bande de lacustres ramollis!»

Gil Stauffer.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Ventes d'armes et philanthropie

Ah! les affreux!

Ces journalistes de la *Tribune-Le Matin* sont des affreux!

Affirmer, comme ils le font que du point de vue des dépenses militaires, l'année 1981 fut «vraiment une bonne année» (28 mai 1982), c'est insulter à la misère des gens.

Car je lis, moi, dans la *NZZ* du 21 mai, journal sérieux, que l'infortuné Bührle, par exemple, connaît de douloureux moments. Tenez: son chiffre d'affaires. En 1979, 3885 millions; en 1980, 4113 millions; en 1981, retombée à 3990 millions. A

peine quatre petits milliards. Et ça, ce n'est rien. Mais le nombre des employés: 35 000 en 1979, 37 204 en 1980; 35 209 en 1981. Presque deux mille de moins. Et le bénéfice net — le cœur se fend à lire de pareils chiffres: 244 millions en 1979; 196 millions en 1980 et... 24 (vingt-quatre) millions en 1981! Continuer comme ça, c'est de la philanthropie. *Vingt-quatre millions*: le 0,6% du chiffre d'affaires.

Il y a mieux encore: La même *Tribune-Le Matin* annonce cyniquement que contrairement à ce que certains avaient cru pouvoir dire, nous n'avons livré à l'Argentine que *dix bouillons* pour hélicoptère, ainsi qu'un arbre de transmission. Poids total de l'envoi: 2,4 kg. Et l'abominable Kaiser va encore crier contre l'exportation des armes! Deux kilos et demi, en forçant. Comment voulez-vous

que nos fabricants d'armes vivent dans de telles conditions? Je pensais à ce passage déchirant de *Monsieur Badin*, de Courteline: «Tenez, monsieur (c'est B. qui parle), ce matin, j'ai eu la curiosité de regarder mon derrière dans la glace. Eh bien! j'en suis encore malade, rien que d'y penser. Quel spectacle! Un pauvre petit derrière de rien du tout, gros à peine comme les deux poings!... Je n'ai plus de fesses, elles ont fondu! Le chagrin, naturellement, les angoisses continuelles, les affres!...»

A part quoi, je dois des excuses à nos amis Français, que j'accusais récemment de ne plus savoir leur langue — la nôtre! Hélas! On devrait toujours commencer par balayer devant sa porte: Je lis dans le *Bulletin d'Information de l'Université de Lausanne* de mai 1982 un éditorial de 26 lignes intitulé *Enfin!*

Cinquième ligne, une faute d'orthographe: «j'ai

l'exemple de l'EPFL mais ne peut l'imiter...»

Sixième ligne, une faute de français: «... convaincre les étudiants à participer...»

Vingtième ligne, une autre faute de français: «Un numéro pourrait d'ailleurs paraître en début juillet...»

Une faute d'orthographe et deux fautes de français en l'espace d'une page (d'un bulletin universitaire), c'est beaucoup! Et quand on en arrive à un article consacré à la Société des étudiants allemands de Lausanne, on ne s'étonne plus d'avoir droit à un véritable festival: fautes d'orthographe, fautes de français, anglicisme, sabir et charabia — voilà pourtant l'organe de ceux qui en d'autres circonstances se montrent fort pointilleux et fort impitoyables pour les travaux et mémoires des malheureux étudiants!

J. C.

GLANURES HELVÉTIQUES

La presse a donné un large écho aux propos du président de l'Union centrale des associations patronales suisses devant la dernière assemblée des délégués de cette association: l'attaque en règle de M. Fritz Halm contre le «culte de l'indice» et l'adaptation des salaires au renchérissement valait en effet la peine qu'on la souligne dans la perspective des prochaines négociations entre «partenaires sociaux» sur le sujet. M. Halm pourtant ne s'en est, ce jour-là, pas tenu là: la charge lancée contre «l'Etat employeur» avait en particulier rarement été aussi dure et aussi nette. Citons, pour mémoire: «Alors que l'économie privée se voit confrontée à de graves problèmes, dans les administrations publiques au contraire, les vagues d'augmentations réelles de salaires combinées à d'autres avantages matériels au profit des fonctionnaires se succèdent comme si rien ne s'était produit. La Confédération, par son regrettable arrêté qui notamment a accordé une augmentation des traitements en valeur réelle, a incité les cantons et les communes à

prendre des mesures analogues (...) A peine une hausse des salaires est-elle concédée que le personnel fédéral, pourtant incomparablement mieux loti tant du point de vue de la sécurité sociale, réclame la semaine de 40 heures; tout cela en dépit de l'océan de dettes dans lequel se débat la Confédération, du déficit des CFF; il ne se préoccupe pas du sort peu enviable de l'économie privée; le «jeu de l'homme noir» auquel se complaît notre gouvernement n'est pas compatible avec sa responsabilité particulière en tant qu'employeur le plus important du pays.» Toujours les mille et un emplois de la «politique des caisses vides».

* * *

Postes de travail de la Confédération: cinq cantons et six villes se taillent la part du lion. Cinq cantons cumulent les deux tiers des emplois fédéraux: Berne (32 824), Zurich (21 431), Vaud (10 717), Tessin (7468), Saint-Gall (6925) et Lucerne (6332); six villes abritent 40% des emplois fédéraux, ce sont, dans l'ordre décroissant: Berne (19 214), Zurich (13 402), Bâle (5520), Lausanne (5441), Thourne (4226) et Genève (4180). On ne peut pas dire que les emplois «fédéraux» soient à propre-

ment parler des correctifs aux inégalités intercantionales... Pour les amateurs, encore une petite précision: comme on l'imagine, le Département militaire fédéral fait une large consommation de «personnel de la Confédération» (20 678), davantage en tout cas que «l'administration civile» (15 746), selon la classification de l'OFIAMT; mais ce qui est le plus frappant, à consulter les statistiques récentes, c'est la localisation de ces emplois du DMF: près de la moitié dans le canton de Berne, soit un total de 9595, alors que le petit groupe des cantons qui viennent ensuite, Lucerne, Zurich, Uri et Vaud, et qui se détachent nettement du reste du peloton, oscillent entre 1200 et 1600 emplois de ce genre.

* * *

La confiance règne: il a fallu moins de trente minutes aux actionnaires de la SSIH, Société suisse pour l'industrie horlogère, pour accepter, sans aucune question, le rapport et les comptes de l'exercice 1981/1982, bouclant avec une perte nette de 34,9 millions de francs, lors de l'assemblée générale qui s'est tenue jeudi passé à Berne. C'est «L'Impartial» qui signale cette performance, d'autant plus remarquable dans les circonstances actuelles et eu égard aux mauvaises surprises de l'exercice précédent. On veut croire que toutes les questions gênantes avaient été désamorçées en petit comité avant la séance officielle. Il n'empêche: la voix des travailleurs horlogers aurait été la bienvenue au risque de retarder la décharge finale de quelques minutes. La conclusion du président Peter Gross en aurait peut-être pris de la consistance: «Nous construisons sur nos forces et attaquerons systématiquement et résolument les problèmes difficiles qui résultent de nos faiblesses.»

* * *

Il n'y a pas de petites économies. Les autorités bernoises organisent une campagne pour améliorer la sécurité routière; elles utilisent notamment des panneaux dont la signature «Baden-Wurtemberg Innenministerium» (Ministère de l'intérieur du Bade-Wurtemberg) a été recouverte par un écusson bernois.

Constitution à tout (ou rien) faire

La base constitutionnelle pour une loi. La base légale pour une ordonnance. La base, toujours la base. Un principe sacro-saint de notre ordre juridique, paraît-il. En réalité, un principe sujet à interprétation, comme on l'a vu à deux reprises tout récemment.

Soit l'Ordonnance sur les essais de radiodiffusion locale, fondée sur un article inscrit dans les dispositions transitoires d'une loi de 1922 sur la correspondance télégraphique et téléphonique. Une ordonnance qui prend, à froid, toutes sortes d'options fondamentales, et qui ôte d'avance tout intérêt à la discussion sur le futur article constitutionnel sur la radio-télévision. En fait d'édifice juridique, c'est la pyramide posée sur la pointe. Inversement, quand il s'agit non pas de faire une orchidée au secteur privé mais une petite fleur à la protection de l'environnement, l'orthodoxie

revient de mise: pas de mesure qui dépasse la base sur laquelle elle se fonde, ni même qui l'égale!

Par voie de motion, les conseillers nationaux E. Kopp (rad. ZH) et A. Neukomm (soc. BE) voulaient modifier la Loi sur la circulation routière (LCR) pour y introduire l'obligation d'un «étiquetage-énergie» des véhicules à moteur — en clair, l'indication de la consommation de carburant des voitures. Rien à faire, dit le Conseil fédéral: la LCR se fonde sur l'article 37 de la Constitution, qui permet d'édicter de simples prescriptions de police, pas des mesures de protection de l'environnement (lesquelles sont possibles en raison de l'article «ad hoc», voté en 1971 et portant le n° 24 septies). Ça, c'est de l'ordre.

Le Conseil national s'est montré moins chatouilleux, et a transmis les deux motions comme telles au Conseil des Etats. On peut compter sur Jean-François Aubert, pour rappeler à ses collègues qu'une loi peut se baser sur deux articles constitutionnels différents, et qu'il suffit pour cela d'en modifier le préambule. Il paraît même que c'est une pratique usuelle en droit moderne, que M. Furgler devrait connaître.

REÇU ET LU

Nucléaire américain: le courant ne passe plus

Un dossier particulièrement bienvenu et bien documenté dans le dernier numéro du magazine du «Tages Anzeiger» (23): la crise de l'industrie nucléaire américaine, pour laquelle la mise hors service ou l'arrêt de la construction de centrales de plus en plus nombreuses semble catastrophique (deux abandons en janvier dans l'Etat de Washington, des centrales déjà partiellement construites; deux arrêts également en février, dans l'Oklahoma; trois abandons en mars dans l'Alabama et dans le Tennessee). Et cela au moment où, dans notre pays, les experts semblent partagés sur le

développement à donner aux installations de Beau-nau...

Cela dit, sur des points cruciaux le climat est peut-être en train de changer en profondeur. Voyez la position que vient de manifester l'Association des ingénieurs électriciens britanniques (EPEA) consultée sur le point de savoir si le plutonium du nucléaire civil britannique pouvait ou non servir à la production d'armes nucléaires américaines.

Question délicate s'il en est, tant dans ce secteur le «civil» est proche du «militaire»; question d'autant plus délicate que l'EPEA avait toujours soutenu le programme nucléaire britannique. Rien n'y a fait: l'EPEA (34 000 adhérents, soit 95% des scientifiques, techniciens, professionnels et cadres

de l'ensemble des producteurs d'électricité de Grande-Bretagne) a fait savoir que ses membres donneraient leur démission si le plutonium produit par les réacteurs civils britanniques allait alimenter l'armement nucléaire des Etats-Unis. Et à la question de savoir ce que feraient les membres de l'EPEA dans l'éventualité où les compagnies d'électricité fourniraient du plutonium civil pour les besoins militaires britanniques, un porte-parole a affirmé que l'association aurait probablement le même point de vue.

Si le levier militaire vient à faire défaut à l'industrie nucléaire, il faut admettre qu'on pourrait assister à une redistribution complète des cartes dans le secteur de l'énergie.

COMMUNICATION

Les poussettes de «Radio 24»

Les éditeurs du nouveau journal gratuit zurichois «Züri Woche» ont failli ne pas pouvoir faire distribuer le premier numéro de leur hebdomadaire, manquant des véhicules adéquats. «Radio 24» a immédiatement lancé un appel à louer des poussettes, des petits chars et des remorques de vélo, expliquant que les véhicules de distribution du défunt «Züri Leu» avaient été vendus, avec le titre, au «Tages-Anzeiger».

Peu après, Radio 24 diffusait une rectification: les véhicules étaient restés dans l'inventaire de Jean Frey mais le contrat lui interdisait de les mettre à disposition d'un journal gratuit...

Petit épisode sans grande importance de la lutte pour un marché publicitaire mais aussi bel exemple ponctuel des possibilités de réaction rapide d'un émetteur local. Faits minimes à l'échelle d'un pays et hors de portée d'une radio nationale.